

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 1^{er} mai 2012, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Peggy Black, Richard Boucher, Brigitte Collin, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Manon Giguère, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Gaëtan Marcil, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge ainsi qu'Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : messieurs Alain Langlois, Marc-André Lehoux et Ronald Tremblay.

EST AUSSI ABSENT : monsieur Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance : mesdames Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-160-05-12 Il est proposé par monsieur Paul St-Amand d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2012
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. **Points de décision** :
 - Service de l'organisation scolaire***
 - 6.1. Révision des frais chargés aux parents pour les services aux dîneurs (annexe 1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs*) / amendement à la résolution numéro C-094-03-11
 - 6.2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 – Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2012-2013 – Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2012-2013 / adoption
 - Service des ressources humaines***
 - 6.3. Politique locale de gestion concernant le personnel cadre / autorisation de consultation

Service des ressources matérielles

- 6.4. Vente d'un immeuble à la Ville de Mont-Saint-Hilaire et construction d'un nouvel immeuble abritant le Service des ressources matérielles / décision
- 6.5. Projets à caractère physique (PCP) 2012-2013

Service des ressources financières

- 6.6. Encadrements financiers 2012-2013 / adoption
- 6.7. Politique relative aux frais de déplacement et de représentation / autorisation de consultation
- 6.8. Taux d'intérêt sur la taxe scolaire et autres comptes recevables / décision

Service des ressources éducatives

- 6.9. Politique linguistique / autorisation de consultation
- 6.10. Demandes de renouvellement de projets particuliers :
 - 6.9.1 École d'éducation internationale / adoption (**reporté à la séance en ajournement du 22 mai 2012**)
 - 6.9.2 École de la Roselière / adoption (**reporté à la séance en ajournement du 22 mai 2012**)

Direction générale

- 6.11. Frais de représentation / Fondation Jérôme et Jordan

7. Point d'information :

Secrétariat général

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 20 mars 2012 (**document déposé dans le portail**)
- 8. Affaires diverses
- 9. Protecteur de l'élève / avis
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1 Parole aux commissaires-parents
 - 12.2 Parole aux autres commissaires
- 13. Ajournement de la séance au 22 mai 2012 à 20 h 30

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2012

- C-161-05-12** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2012, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Des parents ayant annoncé à l'avance leur intention de prendre la parole concernant le port d'une collection de vêtements à l'école secondaire De Montagne, madame Roberge explique qu'ils seront écoutés comme il se doit bien que les membres du Conseil sont déjà au courant du dossier. Elle souligne qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, la décision et le processus de consultation concernant le port d'une collection de vêtements à

l'école appartiennent au conseil d'établissement. On doit respecter l'autonomie des écoles sur une telle question.

Madame Renée Asselin, mère d'une élève fréquentant cette école et se faisant porte-parole d'un groupe de parents, intervient sur le sujet. Elle fait part des raisons pour lesquelles, selon elle, le processus n'a pas été fait correctement. Elle dépose un document à l'appui de la position qu'elle exprime.

Monsieur Gabriel Champagne, père d'une élève fréquentant cette même école, intervient sur le même sujet. Il dépose un document.

Madame Roberge fait part des démarches entreprises par la Commission scolaire et du constat de certains manquements dans ce dossier et de ce qui pourrait être amélioré. Elle souligne que des représentants de la Direction générale et du Service du secrétariat général et des communications ont rencontré les membres du conseil d'établissement hier soir pour en discuter et faire le point sur ce dossier.

De plus, madame Roberge répond que le conseil d'établissement était dans son droit de mener la consultation qui fut faite et de prendre la décision qu'il a prise sur le port d'une collection de vêtements pour les élèves.

Elle invite les parents à communiquer directement avec le président du conseil d'établissement qui, avec le support de l'école, devrait améliorer la communication.

D'autre part, de façon générale, on tentera de faciliter la communication avec les commissaires-parents et les présidents des conseils d'établissement via le site web de la CSP et les sites des établissements.

- Monsieur Stéphane Bérubé, se faisant le représentant d'un groupe de parents de Saint-Basile-le-Grand, s'enquiert de l'état du dossier de la demande d'agrandissement de l'école de la Mosaïque. Il fait part de son appréciation des démarches entreprises en vue de trouver des locaux temporaires dans sa ville.

Madame Roberge explique que la CSP est toujours en attente d'une réponse du MELS. Elle fait part du souci de la Commission scolaire à ce sujet et des démarches de la Direction générale aux fins de trouver des locaux temporaires.

- Deux parents, dont les enfants ont fréquenté l'école Vanguard, font part de leur satisfaction des services particuliers reçus à cette école et remercient la CSP d'avoir permis à l'époque le transfert de leurs enfants. Toutefois, elles déplorent que de tels transferts ne soient plus permis à la suite du non renouvellement de l'entente entre la CSP et l'école Vanguard.

Madame Roberge remercie ces deux parents pour leur témoignage. Elle explique que la situation a évolué depuis douze ans et que la CSP a développé sa propre expertise et ses services de sorte qu'elle est en mesure d'offrir les services requis à ces élèves HDAA.

- Madame Christine Chabot, membre d'un groupe de parents faisant la promotion d'un projet de nouvelle école « alternative », intervient pour faire part de leurs démarches pour ce projet.

D'autres parents interviennent en appui à ce projet.

Madame Roberge souligne que tel qu'il a été expliqué antérieurement, ce projet sera étudié au cours de l'année prochaine.

6. POINTS DE DÉCISION

Service de l'organisation scolaire

6.1 Révision des frais chargés aux parents pour les services aux dîneurs (annexe 1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs*) / amendement à la résolution numéro C-094-03-11

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

Considérant l'article 2.4 de la *Politique relative aux services aux dîneurs* : « viser l'autofinancement des services offerts tout en tenant compte de la contribution financière de la Commission scolaire »;

Considérant que les salaires constituent la majeure partie du coût des services aux dîneurs;

Considérant l'augmentation de l'échelle salariale des surveillants d'élèves découlant des travaux du Conseil du trésor sur l'équité salariale qui a été décrétée après l'adoption de la résolution numéro C-094-03-11;

Considérant l'article 5.4 de la *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers* : « toute contribution financière doit être justifiée, raisonnable et établie en fonction des coûts réels »;

Considérant les coûts supplémentaires pour la surveillance des dîneurs que la Commission scolaire de Patriotes a assumés en 2011-2012 à la suite de l'augmentation de l'échelle salariale des surveillants d'élèves;

Considérant la recommandation unanime du Comité de soutien à la mission;

Considérant l'étude du dossier réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 24 avril 2012;

C-162-05-12 Il est proposé par madame Peggy Black :

De modifier le premier élément de la proposition de la résolution numéro C-094-03-11 comme suit :

Au lieu de lire « Que les frais du service de base pour les dîneurs réguliers au primaire soient fixés à 230 \$ par année pour les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 »,

Lire « Que les frais du service de base pour les dîneurs réguliers au primaire soient fixés à 230 \$ pour l'année scolaire 2011-2012 et à 240 \$ pour l'année scolaire 2012-2013 ».

Et de procéder au changement requis à l'annexe 1 de la *Politique relative aux services aux dîneurs*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 – Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2012-2013 – Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2012-2013 / adoption

Monsieur Claude Sasseville présente ce dossier. Il fait part des dernières modifications et précisions apportées.

Considérant la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et de déterminer, compte tenu de ce plan, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant que, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents et des organismes prévus à la Loi;

Considérant la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

C-163-05-12 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, la liste des écoles et

des centres pour l'année scolaire 2012-2013 et les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2012-2013 soient adoptés, et ce, conformément aux documents déposés à l'annexe ACC-019-05-12.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources humaines

6.3 Politique locale de gestion concernant le personnel cadre - révision / autorisation de consultation

Monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des commissaires.

Considérant que les conditions de travail des cadres des commissions scolaires sont en partie définies par le *Règlement concernant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

Considérant qu'une politique locale est adoptée dans chaque commission scolaire afin de définir les conditions locales d'emploi des cadres de cette commission scolaire;

Considérant que l'actuelle *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* de la Commission scolaire des Patriotes a été adoptée par le Conseil des commissaires le 25 juin 2008 et a fait l'objet d'une première révision adoptée par le Conseil des commissaires le 1^{er} juin 2010;

Considérant que l'application de cette Politique depuis cette date a permis de constater qu'il serait utile de la modifier afin de l'ajuster et de la clarifier en conformité avec les besoins de l'organisation;

Considérant que la Direction générale et le Service des ressources humaines ont abordé le sujet de la révision de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* aux Comités de relations professionnelles des cadres et au CCG du 12 avril 2012;

C-164-05-12 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'autoriser la Direction générale à consulter les associations de cadres et le Comité consultatif de gestion sur les modifications à la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* qui ont été portées à la connaissance du Conseil séance tenante et dont la liste des principales modifications apparaît à l'annexe ACC-020-05-12.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.4 Vente d'un immeuble à la Ville de Mont-Saint-Hilaire et construction d'un nouvel immeuble abritant le Service des ressources matérielles / décision

Monsieur Paul St-Amand se retire de la séance pour ce point.

Madame Roberge introduit le dossier et en fait une mise en contexte.

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, fait part des derniers développements dans ce dossier.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier.

Madame Roberge et messieurs Atalla et Arpin répondent aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil. Monsieur Atalla fait part notamment des discussions qu'il faudra avoir avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville concernant la circulation et le stationnement des véhicules.

Madame Carole Vigneault exprime le souhait que le conseil d'établissement de l'école secondaire du Mont-Bruno ait l'opportunité de se prononcer sur ce projet et de s'en faire partie prenante.

Monsieur Atalla explique que, bien que ce ne soit pas requis en vertu de la Loi, une démarche a été entreprise pour informer la direction et le conseil d'établissement.

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, apporte des précisions additionnelles à ce sujet.

Monsieur Jean-François Rabouin exprime le souhait que l'on puisse conserver le nom de l'immeuble Robert-Chartier en soulignant le caractère patrimonial.

Madame France Lacasse suggère que, dans le cas où la Ville de Mont-Saint-Hilaire ne garderait pas le nom de l'immeuble à acquérir, un rappel de ce nom soit fait pour une salle du nouvel immeuble qui serait construit en annexe à l'école secondaire du Mont-Bruno.

Considérant l'intérêt manifesté par la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'acquérir l'immeuble sis au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (immeuble Robert-Chartier tel que nommé à la Commission scolaire des Patriotes) afin d'y construire une caserne d'incendie;

Considérant l'intérêt manifesté par la Commission scolaire des Patriotes de céder à la Ville de Mont-Saint-Hilaire ledit immeuble pour la somme de 1,5 million de dollars;

Considérant que la promesse de vente présentée par la Commission scolaire des Patriotes doit être présentée pour acceptation au conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de la séance du conseil du 7 mai 2012;

Considérant que l'analyse des données démographiques pour la ville de Mont-Saint-Hilaire et le secteur environnant nécessitera, à court terme, l'ajout d'une école primaire de moyenne grandeur;

Considérant que l'immeuble sis au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier ciblé par la Ville de Mont-Saint-Hilaire est identifié comme étant excédentaire par la Commission scolaire des Patriotes et ne saurait répondre aux besoins éducationnels occasionnés par l'accroissement démographique du secteur;

Considérant que la vente de l'immeuble favorise les deux parties;

Considérant la relation de partenariat existante entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

Considérant que les frais inhérents à la transaction seront assumés par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

Considérant que la vente de cet immeuble n'est possible que si elle est autorisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que l'utilisation du produit de la vente de l'immeuble excédentaire, afin de construire une annexe à l'école secondaire du Mont-Bruno pour y redéployer le personnel du Service des ressources matérielles, n'est possible que si ladite utilisation est autorisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que la Commission scolaire doit obtenir de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville l'autorisation de construire une annexe à l'école secondaire du Mont-Bruno;

Considérant que la vente de l'immeuble de la Commission scolaire des Patriotes à la Ville de Mont-Saint-Hilaire est conditionnelle à la réalisation de toutes les conditions mentionnées à la présente;

C-165-05-12 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

De mandater la présidente et le directeur général afin d'élaborer, de concert avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire, les modalités d'une entente relative à la transaction éventuelle.

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de réaliser cette entente, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Projets à caractère physique (PCP) 2012-2013

Monsieur Paul St-Amand se joint à la séance.

Monsieur Dominic Arpin présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des commissaires.

Considérant l'allocation de base pour les investissements;

Considérant l'analyse des besoins et les critères de sélection;

Considérant la recommandation du comité de travail des ressources matérielles;

Considérant la recommandation de la Table de coordination de la Direction générale et du Comité consultatif de gestion;

C-166-05-12 Il est proposé par monsieur Pierre Baril que la liste des projets à caractère physique pour l'année 2012-2013 soit adoptée, telle que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.6 Encadrements financiers 2012-2013 / adoption

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier. Elle fait part des avis reçus en retour de consultation et des dernières modifications et précisions apportées au document déposé.

D'autre part, elle informe les membres du Conseil de la réception cette semaine des nouvelles Règles budgétaires du MELS. Elle souligne que de nouvelles compressions sont imposées à l'ensemble des commissions scolaires en vertu de ces Règles.

Le dossier doit être étudié et on y reviendra ultérieurement.

Madame Latulippe répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil. Ceux-ci commentent le dossier.

On note que plus de conseils d'établissement ont participé à la consultation cette année par rapport à l'an dernier.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2012-2013;

Considérant que les encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du Comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

C-167-05-12 Il est proposé par madame France Lacasse d'adopter les encadrements financiers 2012-2013 tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Politique relative aux frais de déplacement et de représentation / autorisation de consultation

Madame Hélène Roberge présente ce dossier.

Considérant les modifications proposées à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*;

Considérant l'importance d'obtenir les commentaires des associations et syndicats concernés sur les modifications apportées à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*;

C-168-05-12 Il est proposé par madame Reine Cossette de mandater le Service des ressources financières d'engager, auprès des instances concernées, une consultation portant sur les modifications apportées à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*.

La date de retour de consultation étant fixée au 25 mai 2012.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Taux d'intérêt sur la taxe scolaire et autres comptes recevables / décision

Madame Angèle Latulippe présente ce point.

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

Considérant les taux d'intérêt chargés par les autres commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie et par les municipalités du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

C-169-05-12 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que le taux d'intérêt sur toute taxe scolaire impayée ainsi que sur les autres comptes recevables soit établi à 12 % pour l'année 2012-2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

6.9 Politique linguistique / autorisation de consultation

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Madame Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, apporte des précisions additionnelles.

Considérant que le projet de *Politique linguistique* tient compte des encadrements ministériels;

Considérant que les travaux menés à l'hiver 2012 ont pris en considération les recommandations de comités de travail;

Considérant que l'obligation de produire une telle Politique provient du *Plan d'action pour améliorer la maîtrise du français chez les jeunes*;

C-170-05-12 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'autoriser la consultation concernant le projet de *Politique linguistique*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10. Demandes de renouvellement de projets particuliers

6.10.1 École d'éducation internationale / adoption

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 mai 2012.

6.10.2 École de la Roselière / adoption

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 22 mai 2012.

Direction générale

6.11 Frais de représentation / Fondation Jérôme et Jordan

Madame H  l  ne Roberge pr  sente ce point. Elle fait part de l'invitation re  ue    participer    la campagne de financement de cette fondation dont elle explique le mandat.

Madame Luce Desch  nes Damian apporte des explications additionnelles.

Toutes deux r  pondent aux questions et demandes d'  claircissement des membres du Conseil.

Consid  rant l'invitation re  ue par madame la pr  sidente de participer    une activit   organis  e par la Fondation J  r  me et Jordan, le 18 juin 2012, sous la pr  sidence de monsieur Bertrand St-Arnaud, d  put   de Chambly;

Consid  rant le mandat de la Fondation J  r  me et Jordan;

C-171-05-12 Il est propos   par monsieur Paul St-Amand de nommer mesdames H  l  ne Roberge et Luce Desch  nes Damian pour repr  senter la Commission scolaire des Patriotes    l'occasion de la lev  e de fonds qui se tiendra le 18 juin 2012.

La proposition est adopt  e    l'unanimit  .

7. POINT D'INFORMATION :

Secr  tariat g  n  ral

7.1 D  p  t du proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Comit   ex  cutif du 20 mars 2012.

Un document a   t   d  pos   dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

N  ant.

9. PROTECTEUR DE L'  L  VE / AVIS

N  ant.

10. PAROLE AU PUBLIC

N  ant.

11. RAPPORT DE LA PR  SIDENTE

Madame H  l  ne Roberge pr  sente un rapport sur les activit  s auxquelles elle a particip   dern  rement.

Ce rapport fait   tat notamment des activit  s suivantes :

Activit  s politiques et de repr  sentation

- Participation au souper b  n  fique de la Maison de Jonathan
- Participation    la finale r  gionale de Secondaire en spectacle    Sorel et remise de prix
- Conf  rence de presse Trotibus de la Soci  t   Canadienne du Cancer    l'  cole Notre-Dame
- Participation au Gala des Olympiades r  gionales de la formation professionnelle o   un   l  ve d'  b  nisterie du CFPP   tait honor  

Activit  s m  diatiques

- Entrevue pour l'Oeil R  gional au sujet des frais de d  placements et de repr  sentation

- Communiqué de presse dans le cadre de la Semaine d'action bénévole
- Communiqué de presse au sujet de la mobilisation contre l'intimidation

Activités CSP

- Participation à une activité de marche pour amasser des fonds et faire bouger les élèves à l'école la Roseraie
- Inauguration du Centre de formation du Richelieu
- Participation à la Soirée des bénévoles de la CSP

Activités FCSQ

- Rencontre du conseil général de la FCSQ à Québec

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

- Madame Carole Vigneault fait part des faits saillants de la dernière rencontre du Comité de parents tenue le 19 avril 2012 et des diverses activités des membres du Comité.
- Madame Isabel Godard souligne le succès de la Soirée des bénévoles. Elle remercie les commissaires qui ont été présents et les membres de la Direction générale pour leur collaboration.

12.2 Parole aux autres commissaires

- Monsieur Jean-François Rabouin s'enquiert du temps et des ressources consacrées par le personnel de la Commission scolaire pour traiter les demandes d'accès à l'information.

Monsieur Joseph Atalla et madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, expliquent ce qu'il est en.
- Monsieur Gaétan Marcil souligne la première collation des grades pour le secondaire V à l'école secondaire le Carrefour, cette année.
- Comme suite à l'intervention de parents à la « Parole au public » en début de séance concernant les besoins des élèves HDAA, madame Johanne de Villers souligne le succès du parcours scolaire de son propre fils trisomique qui est intégré dans une classe régulière à l'école secondaire de Mortagne.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-172-05-12 À 21 h 20, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 22 mai 2012 à 20 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire général

AG/df